

***RAPPORT***

Rome (Italie)  
1<sup>er</sup>-2 mars 2004

**Commission européenne  
d'agriculture**

**Trente-troisième session**

Les rapports des réunions antérieures de la Commission européenne d'agriculture (anciennement connue sous le nom de Comité européen de technologie agricole de 1949 jusqu'en 1952 et de Comité européen d'agriculture jusqu'en 1956) sont les suivants:

- |     |                          |  |
|-----|--------------------------|--|
| 1.  | Réunion préparatoire     | Paris, 27-28 juin 1949                                       |
| 2.  | Première session         | Rome, 26-30 septembre 1949                                   |
| 3.  | Deuxième session         | Genève, 27-30 mars 1950                                      |
| 4.  | Troisième session        | Rome, 25-28 juin 1951  |
| 5.  | Quatrième session        | Rome, 3-6 juin 1952  |
| 6.  | Cinquième session        | Rome, 26-29 mai 1953   |
| 7.  | Sixième session          | Rome, 14-18 juin 1954  |
| 8.  | Septième session         | Rome, 20-24 juin 1955  |
| 9.  | Huitième session         | Rome, 7-11 mai 1956  |
| 10. | Neuvième session         | Rome, 17-21 juin 1957  |
| 11. | Dixième session          | Rome, 19-23 mai 1958   |
| 12. | Onzième session          | Rome, 25-29 mai 1959   |
| 13. | Douzième session         | Rome, 15-19 mai 1961   |
| 14. | Treizième session        | Rome, 13-18 mai 1963   |
| 15. | Quatorzième session      | Rome, 17-21 mai 1965   |
| 16. | Quinzième session        | Rome, 15-20 mai 1967   |
| 17. | Seizième session         | Rome, 23-26 octobre 1968                                     |
| 18. | Dix-septième session     | Rome, 7-11 septembre 1970                                    |
| 19. | Dix-huitième session     | Rome, 8-12 mai 1972  |
| 20. | Dix-neuvième session     | Rome, 17-21 juin 1974  |
| 21. | Vingtième session        | Rome, 17-23 juin 1976  |
| 22. | Vingt et unième session  | Rome, 19-23 juin 1978  |
| 23. | Vingt-deuxième session   | Rome, 23-27 juin 1980  |
| 24. | Vingt-troisième session  | Rome, 21-25 juin 1982  |
| 25. | Vingt-quatrième session  | Innsbruck, Autriche, 18-22 juin 1984                         |
| 26. | Vingt-cinquième session  | La Canée, Grèce, 8-12 juin 1987                              |
| 27. | Vingt-sixième session    | Porto, Portugal, 23-26 mai 1989                              |
| 28. | Vingt-septième session   | Herrsching, Allemagne, 1 <sup>er</sup> -5 juillet 1991       |
| 29. | Vingt-huitième session   | La Valette, Malte, 27 septembre-1 <sup>er</sup> octobre 1993 |
| 30. | Vingt-neuvième session   | Bled, Slovénie, 2-6 octobre 1995                             |
| 31. | Trentième session        | Nitra, Slovaquie, 8-11 octobre 1997                          |
| 32. | Trente et unième session | Rome, 12-14 octobre 1999                                     |
| 33. | Trente-deuxième session  | Rome, 7-8 mars 2002  |

**Rapport de la**

**Trente-troisième session de la**

**Commission européenne d'agriculture (ECA)**

**Rome (Italie), 1<sup>er</sup>-2 mars 2004**

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 2004

---

## Table des matières

---

|  | Paragraphes |
|--|-------------|
| INTRODUCTION   | 1 - 2       |
| OUVERTURE DE LA SESSION  | 3 - 5       |
| ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER   | 6           |
| DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR  | 7           |
| SÉCURITÉ SANITAIRE ET QUALITÉ DES ALIMENTS EN EUROPE:<br>ASPECTS RELATIFS À LA QUALITÉ, À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL,<br>À L'IMPORTANCE DES TERRES AGRICOLES ET AU PATRIMOINE<br>CULTUREL (« TERROIRS ») | 8 - 16      |
| EXAMEN DES ACTIVITÉS DU SYSTÈME EUROPÉEN DE RÉSEAUX<br>COOPÉRATIFS DE RECHERCHE EN AGRICULTURE (SCORENA):<br>RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ÉVALUATION ENTREPRISE EN 2003                                   | 17 - 21     |
| RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA<br>COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE SUR LA FEMME,<br>LA FAMILLE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL  | 22 - 28     |
| ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION<br>EUROPÉENNE D'AGRICULTURE ET DES MEMBRES DU COMITÉ<br>EXÉCUTIF DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE                                   | 29 - 30     |
| AUTRES QUESTIONS   | 31          |
| DATE ET LIEU DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION  | 32 - 33     |
| ADOPTION DU RAPPORT  | 34          |
| CLÔTURE DE LA SESSION  | 35          |
| ANNEXES  |             |
| I. LISTE DES PARTICIPANTS  |             |
| II. ORDRE DU JOUR  |             |
| III. LA QUALITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES AUX PAYS-BAS: CONTRÔLE DE LA<br>CHAÎNE ALIMENTAIRE ET SURVEILLANCE GOUVERNEMENTALE   |             |
| IV. INTERVENTION DE L'OMS SUR LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: SÉCURITÉ<br>SANITAIRE ET QUALITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES EN EUROPE   |             |

## INTRODUCTION

1. La Commission européenne d'agriculture (ECA) a tenu sa trente-troisième session au siège de la FAO, à Rome (Italie), les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2004, sous la présidence de M. Milan Paksi (Slovaquie).
2. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

## OUVERTURE DE LA SESSION

3. Après avoir ouvert la session, le Président a informé les participants que celle-ci se déroulait conformément au mandat révisé adopté par le Conseil de la FAO à sa cent dix-neuvième session et que la Commission jouait un nouveau rôle dans le cadre de la Conférence régionale pour l'Europe. Le Président a notamment appelé l'attention sur le point 4 de l'ordre du jour provisoire et a rappelé que celui-ci avait été inscrit à l'ordre du jour de la Commission conformément à la recommandation de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe à sa vingt-troisième session, afin que la Commission puisse assurer les préparatifs d'ordre technique et saisir la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, à sa vingt-quatrième session, des conclusions des débats et des recommandations émises.
4. Au nom de la Commission, le Président a fait part de ses condoléances à l'occasion du décès tragique de M. Boris Trajkovski, Président de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, dans un accident d'avion survenu le 26 février 2004 en Bosnie-Herzégovine.
5. Au nom de la FAO, Mme Jutta Krause, Représentante régionale pour l'Europe, a souhaité la bienvenue aux participants, tout en soulignant l'importance du rôle des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO en matière d'aide aux politiques et de soutien au programme sur le terrain. Elle a insisté sur le fait que les débats de la Commission portant sur les points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour devaient aboutir à des recommandations adressées à la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, à sa vingt-quatrième session.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

6. La Commission a adopté l'ordre du jour, tel qu'il figure à l'Annexe II du présent rapport, et le calendrier révisé de la session.

## DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

7. M. Francisco Martinez Arroyo (Espagne) a été nommé rapporteur de la session.

## SÉCURITÉ SANITAIRE ET QUALITÉ DES ALIMENTS EN EUROPE: ASPECTS RELATIFS À LA QUALITÉ, À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL, À L'IMPORTANCE DES TERRES AGRICOLES ET AU PATRIMOINE CULTUREL (« TERROIRS »)

8. Ce point a été présenté par M. Jean-Louis Jouve, Chef du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (ESNS), qui l'a évoqué dans l'optique des conférences et des réunions internationales tenues précédemment sur la question: premier Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments (Marrakech 2002), Conférence paneuropéenne sur la sécurité sanitaire et sur la qualité des aliments (Budapest 2002), vingt-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (Nicosie 2002), ainsi que le deuxième Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments, qui se tiendra sous peu à Bangkok.

9. Une vue d'ensemble des différentes manières d'aborder les concepts de qualité, soulignant l'importance d'informer les consommateurs et de les faire participer et le rôle des secteurs public et privé en matière de contrôle des normes de qualité, a été présentée à la Commission. L'importance de la durabilité de la production agricole a été évoquée. Une attention particulière a été accordée aux paramètres de qualité liés à des zones de production spécifiques et aux traditions culturelles (« terroirs »). L'adoption de ce concept contribuera à l'utilisation durable des ressources naturelles, renforcera les potentiels de mise en valeur des connaissances locales ou régionales en matière de production, contribuera à la structuration, voire la restructuration, des petits producteurs, et sera un facteur de sécurité sanitaire et d'amélioration de l'équilibre nutritionnel.
10. Au cours des débats qui ont suivi la présentation, les États Membres:
- a) ont pris note du document ECA 33/04/2-INF.2 rédigé par le Groupe de travail sur la femme, la famille et le développement rural, qui avait été soumis peu de temps avant la réunion, mais ont déclaré ne pas être en mesure d'émettre des observations détaillées sur les recommandations figurant dans le document. Il a été proposé de présenter le document ECA 33/04/2-INF.2 à la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, dans le cadre de la documentation de référence;
  - b) se sont félicités du rapport soumis dans le cadre du document ECA 33/04/2 et sont convenus de le présenter à la vingt-quatrième Conférence régionale pour l'Europe. La Commission a noté que « la sécurité sanitaire des aliments est un droit de tous et ne peut être négociée »;
  - c) ont souligné la nécessité d'adopter une approche holistique de la sécurité sanitaire des aliments englobant l'ensemble de la filière alimentaire, du producteur au consommateur, en mettant l'accent sur la traçabilité des aliments et sur le principe de responsabilité au stade de la production;
  - d) ont appelé l'attention sur le Livre blanc de la Commission européenne relatif à la sécurité sanitaire des aliments, publié en janvier 2000, qui jette les bases de la réforme de fond de la législation concernant les aliments destinés à la consommation humaine et animale qui est en cours dans les États membres de la Communauté européenne;
  - e) ont reconnu que les indications de nature géographique étaient susceptibles de promouvoir la qualité, la production régionale et le patrimoine culturel; qu'en outre elles pouvaient avoir des répercussions favorables sur l'emploi et le soutien du développement rural;
  - f) ont demandé que l'éducation du consommateur et son information reposent sur les principes de transparence, de participation et de franchise.
11. En outre, les Pays-Bas ont présenté un document national concernant le contrôle de la filière alimentaire et la supervision du gouvernement, joint au présent rapport à l'Annexe III.
12. Les États Membres ont été invités à rédiger des documents analogues en vue de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.
13. La Commission a pris note de l'intervention du représentant de l'OMS et s'est félicitée de la collaboration que la FAO et cette organisation entretiennent dans différents domaines liés aux politiques concernant l'alimentation et la nutrition.
14. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a appelé l'attention de la Commission sur le « premier Plan d'action pour l'alimentation et la nutrition », ainsi que sur la nouvelle brochure intitulée « Food and health in Europe: a new basis for action » et a invité les ministères de l'agriculture et la FAO à collaborer avec les ministères de la santé, afin d'évaluer l'application des politiques nationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition, dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle de 2006, et du deuxième Plan d'action pour l'alimentation et la nutrition - région européenne: 2006-2010. Le texte de l'intervention du représentant de l'OMS est joint au présent rapport à l'Annexe IV.

15. Des précisions ont été fournies à la Commission concernant la création de centres d'information, visant à renforcer l'éducation et la formation des consommateurs. Ces centres pourraient être établis sous l'autorité des gouvernements nationaux, qui pourraient bénéficier du soutien de la FAO.

16. Le représentant de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) a souligné l'importance de l'agriculture biologique en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, d'aide au développement rural, d'utilisation durable des ressources naturelles et de facilitation des contacts entre consommateurs et producteurs.

### **EXAMEN DES ACTIVITÉS DU SYSTÈME EUROPÉEN DE RÉSEAUX COOPÉRATIFS DE RECHERCHE EN AGRICULTURE (SCORENA): RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'ÉVALUATION ENTREPRISE EN 2003**

17. Ce point a été présenté par la Représentante régionale pour l'Europe, qui s'est félicitée du soutien apporté par la France et par l'Espagne lors de l'examen des réseaux SCORENA. Puis M. Michel Larbier, expert invité, a soumis une présentation PowerPoint sur l'évaluation des réseaux de recherche SCORENA entreprise en 2003.

18. La Commission a été saisie d'un examen des activités présenté par l'expert invité, tel que demandé par la vingt-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe. Une estimation des financements nécessaires pour poursuivre les activités a été présentée. Les États Membres ont été invités à faire part de leurs observations sur les différentes options de financement.

19. La Commission a été informée des méthodes et des critères employés lors de cette évaluation. Suite à ces informations, il a été proposé de maintenir les réseaux portant sur les fruits secs (fruits à coque), le riz, le lin, le tournesol, les pâturages, les ovins, les caprins et les buffles, ainsi que le réseau RAMIRAN. Il a également été proposé de réactiver le réseau relatif aux olives, de supprimer ceux concernant le soja et les oligoéléments et de fusionner le réseau Coton et le réseau Lin.

20. S'agissant de la proposition de fusion des réseaux Coton et Lin, il a été constaté que le maintien d'un réseau Coton distinct supposerait le soutien d'une institution nationale et un financement supplémentaire.

21. La Commission a reçu confirmation du CIHEAM concernant la poursuite de la coopération concernant les réseaux sur les fruits secs (fruits à coques), les pâturages, les ovins et les caprins, et a noté en particulier l'intérêt que suscitait la réactivation du réseau Olives.

### **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE SUR LA FEMME, LA FAMILLE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

22. Mme Marcela Villareal, Chef du Service parité hommes-femmes et développement (Département du développement durable), s'est brièvement adressée à la Commission, en soulignant qu'en raison du budget réduit approuvé par la Conférence de la FAO à sa trente-deuxième session (novembre 2003), la Division parité hommes-femmes et développement sera contrainte de réduire le soutien qu'elle apporte au Groupe de travail de la Commission européenne d'agriculture sur la femme, la famille et le développement rural, notamment lors de la seconde année de l'exercice 2004-2005.

23. Mme Celia Fernández-Fontanillas (Espagne), présidente du Groupe de travail, a présenté le rapport sur les activités du Groupe pendant l'exercice biennal 2002-2003.

24. La Commission a pris note du rôle précieux du Groupe de travail, en ce qu'il permet de promouvoir les réseaux, de renforcer les capacités et de mettre l'accent en permanence sur la prise en compte systématique des questions liées au rôle des femmes.
25. La Commission a reconnu que la prise en compte systématique des questions liées au rôle des femmes jouait un rôle crucial en matière d'égalité et a également noté l'importance de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe.
26. Le délégué de la Slovaquie a confirmé que son pays souhaitait accueillir la douzième session du Groupe de travail, en octobre 2004.
27. Le délégué de l'Autriche a confirmé que son pays était prêt à accueillir la dix-septième réunion d'experts organisée par le Groupe de travail sur la femme sur le thème Femme et développement rural, qui se tiendra en juin 2004.
28. Le délégué de la Slovénie a proposé que son pays accueille la treizième session du Groupe de travail. La Commission a noté que cette session devrait de préférence se tenir au début de l'année 2006, avant la prochaine session de la Commission européenne d'agriculture, en vue de présenter des recommandations à la trente-quatrième session de la Commission européenne d'agriculture.

### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE**

29. Conformément à l'article II du Règlement intérieur de la Commission européenne d'agriculture, adopté à sa vingt-neuvième session en 1995 et sur la base des candidatures reçues, la Commission a élu à l'unanimité Mme Claire Gaudot (France) Présidente et M. Zohrab Malek (Arménie) Vice-Président, pour un mandat de quatre ans.
30. Conformément à l'article III de son Règlement intérieur, la Commission a élu à l'unanimité les cinq membres suivants du Comité exécutif pour un mandat de deux ans, rééligibles pour deux mandats de deux ans supplémentaires au maximum:
- M. Pavel Skoda (République tchèque)
  - M. Søren Skafte (Danemark)
  - M. Paolo Ammassari (Italie)
  - Mme Gabriela Dumitriu (Roumanie)
  - M. Ivan Angelov (L'ex-République yougoslave de Macédoine)

### **AUTRES QUESTIONS**

31. La Commission a pris note des informations fournies par la délégation française concernant l'organisation de la vingt-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (Montpellier, France, 5-7 mai 2004).

### **DATE ET LIEU DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION**

32. La délégation de l'Irlande a proposé que le Comité exécutif envisage la possibilité d'abrégé les sessions futures de la Commission européenne d'agriculture de façon qu'elles soient limitées à un jour et que le Secrétariat et le Rapporteur soient chargés de rédiger le rapport de la session. La Commission a approuvé cette proposition à l'unanimité.
33. Compte tenu du fait que les dates des conférences régionales de 2006 n'étaient pas encore connues, la Commission a chargé le Comité exécutif de fixer la date la plus appropriée de sa

prochaine session, qui devrait se dérouler deux mois au moins avant la vingt-cinquième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.

### **ADOPTION DU RAPPORT**

34. Le texte du projet de rapport a été approuvé par la Commission avec quelques modifications insérées par le Rapporteur.

### **CLÔTURE DE LA SESSION**

35. Pour clore la session, le Président a remercié chaleureusement tous les participants de leur contribution. En particulier, il a remercié les États Membres qui avaient envoyé des délégations. Il a également remercié en son propre nom et au nom de la Commission les membres sortants du Comité exécutif. Il a aussi souhaité chaleureusement la bienvenue à la Présidente nouvellement élue, au Vice-Président de la Commission et aux nouveaux membres du Comité exécutif et leur a souhaité la réussite dans la direction des activités futures de la Commission.



APPENDIX I

ANNEXE I

APÉNDICE I

LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES

**Chairperson****Président****Presidente****Milan Paksé****(Slovaquie)****Rapporteur****Relator****Francisco Martínez Arroyo****(Espagne)**

**Chairperson of the Working Party  
on Women and the Family  
in Rural Development**

**Mme Celia Fernández-Fontanillas****(Espagne)**

**MEMBER NATIONS IN THE REGION  
ÉTATS MEMBRES DE LA RÉGION  
ESTADOS MIEMBROS DE LA REGIÓN**

**ALBANIA - ALBANIE**

Delegate

**ARMENIA - ARMÉNIE**

Delegate

Zohrab V. MALEK\*  
Ambassador to FAO  
Permanent Representative of  
the Republic of Armenia to FAO  
Via Camillo Sabatini 102  
00144 Rome  
Tel: +39 065201924  
Fax: +39 065201924  
Email: armambfao@virgilio.it

**AUSTRIA - AUTRICHE**

Delegate

Ms Hedwig WÖGERBAUER\*  
Director of Division for FAO Affairs  
Federal Ministry of Agriculture and  
Forestry, Environment and Water  
Management  
Stubenring 1  
A-1010 Vienna  
Tel: +43 1 71100 Kl. 2812  
Fax: +43 1 71100 2959  
Email: Hedwig.woegerbauer@  
lebensministerium.at

Alternate

Mrs Natalie FEISTRITZER\*  
Permanent Representative of Austria  
to FAO  
Via Pergolesi 3  
00198 Rome  
Tel: +39 068440141  
Fax: +39 068543286  
Email: [natalie.feistritzter@bmaa.gv.at](mailto:natalie.feistritzter@bmaa.gv.at)

**AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN  
AZERBAIYÁN**

Delegate

**BELGIUM - BELGIQUE -  
BÉLGICA**

Délégué

Christian MONNOYER\*  
Ambassadeur auprès de la FAO  
Représentant permanent de la Belgique  
auprès de la FAO  
Via Omero 8  
00197 Rome  
Tel: +39 06 3203903  
Fax: +39 06 3203992  
Email: [RomeFAO@diplobel.org](mailto:RomeFAO@diplobel.org)

Suppléants

Tom VAN WAUWE\*  
Ministère de la Communauté flamande  
Administration de la Politique agricole  
Treurenberg 16  
1000 Bruxelles

Paul DEPAUW

Conseiller agricole pour la Région wallonne  
Ambassade de Belgique en Italie  
Via Omero 8  
00197 Rome  
Tel: +39 06 3203903  
Fax: +39 06 3203992  
Email: [RomeFAO@diplobel.org](mailto:RomeFAO@diplobel.org)

**BOSNIA AND HERZEGOVINA -  
BOSNIE-HERZÉGOVINE -  
BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Delegate

---

\* Delegates/observers marked with an asterisk have already registered.

\*Les délégués/observateurs signalés par un astérisque sont déjà inscrits.

**BULGARIA - BULGARIE**

Delegate  
Ilia KRASTELNIKOV\*  
Ambassador to FAO  
Permanent Representative of the  
Republic of Bulgaria to FAO  
Via Pietro Paolo Rubens 21  
00197 Rome  
Tel: +39 06 3224640  
Fax: +39 06 3226122  
Email: [prbul.fao@virgilio.it](mailto:prbul.fao@virgilio.it)

**CROATIA - CROATIE - CROACIA**

Delegate  
Vlado MATIJASIC\*  
Alternate Permanent Representative of the  
Republic of Croatia to FAO  
Embassy of Croatia  
Via L. Bodio 74-76  
00191 Rome  
Tel: +39 06 36307650 3607300  
Fax: +39 06 36303405

Alternate  
Ms Zlata PENIC IVANKO\*  
First Secretary  
Embassy of Croatia  
Via L. Bodio 74-76  
00191 Rome  
Tel: +39 06 36307650 3607300  
Fax: +39 06 36303405

**CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE**

Delegate  
Gabriel ODYSSEOS\*  
Agricultural Attaché  
Alternate Permanent Representative of the  
Republic of Cyprus to FAO  
Piazza Farnese 44  
00186 Rome  
Tel: +39 0668193375  
Fax: +39 0668307149  
Email: [faoprcyp@tin.it](mailto:faoprcyp@tin.it)

**CZECH REPUBLIC -  
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE -  
REPÚBLICA CHECA**

Delegate  
Pavel SKODA\*  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of the Czech Republic  
Via dei Gracchi, 322  
00192 Rome  
Tel: +39 06 3609571/36095758-9 3244459  
Fax: +39 06 3244466  
Email: [rome@embassy.mzv.cz](mailto:rome@embassy.mzv.cz)

**DENMARK - DANEMARK -  
DINAMARCA**

Delegate  
Søren SKAFTE\*  
Minister  
Deputy Permanent Representative to FAO  
Royal Danish Embassy  
Via dei Monti Parioli 50  
00197 Rome  
Tel: +39 0697748329  
Fax: +39 0697748399  
Email: [sorska@um.dk](mailto:sorska@um.dk)

Alternate  
Ms Pia FOGSGAARD\*  
Higher Executive Officer  
Ministry of Food, Agriculture and Fisheries  
Holbergsgade 2  
DK 1057 Copenhagen K  
Tel: +45 33924292  
Fax: +45 33123670  
Email: [pfo@fvm.dk](mailto:pfo@fvm.dk)

**ESTONIA - ESTONIE**

Delegate  
Mr Ilmar MANDMETS\*  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of the Republic of Estonia  
Viale Liegi 28, Int. 5  
00198 Rome  
Tel: +39 06 8440751  
Fax: +39 06 844075119  
Email: [ilmar.mandmets@estemb.it](mailto:ilmar.mandmets@estemb.it)

Alternate  
Mrs Ene LEPP\*  
Head of the Bureau of Foreign Affairs  
Ministry of Agriculture  
Lai 39/41  
15056 Tallinn  
Tel: +372 625 6105  
Fax: +372 625 6200  
Email: pm@agri.ee

**EUROPEAN COMMUNITY  
(MEMBER ORGANIZATION)  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
(ORGANISATION MEMBRE)  
COMUNIDAD EUROPEA  
(ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Delegué  
Juan Jorge DE LA CABALLERIA\*  
Conseiller  
Délégation de la Commission des  
Communautés européennes auprès de la  
FAO  
Via IV Novembre 149  
00187 Rome  
Tel: +39 06 6782672  
Fax: +39 06 6797830  
Email:  
[DelegationEC-UN-Rome@cec.eu.int](mailto:DelegationEC-UN-Rome@cec.eu.int)

Alternates  
Mme Elisabetta SIRACUSA\*  
Administrateur  
« Affaires internationales concernant  
l'Agriculture »  
Direction Générale de l'Agriculture  
Rue de la Loi 130  
B-1040 Bruxelles

Mme Maryse COUTSOURADIS\*  
Attaché  
Délégation de la Commission des  
Communautés européennes auprès de la  
FAO  
Via IV Novembre 149  
00187 Rome  
Tel: +39 06 6782672  
Fax: +39 06 6797830  
Email:  
[DelegationEC-UN-Rome@cec.eu.int](mailto:DelegationEC-UN-Rome@cec.eu.int)

**FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA**

Delegate  
Miss Kaisa KARTTUNEN\*  
Agricultural Counsellor  
Deputy Permanent Representative  
Embassy of Finland  
Via Lisbona 3  
00198 Rome  
Italy  
Tel: +39 06852231  
Fax: +39 068540362  
Email: sanomat.roo@formin.fi

**FRANCE – FRANCIA**

Deleguée  
Mme Claire GAUDOT  
Conseiller scientifique  
Représentation permanente de la  
France auprès de l'OAA  
Corso del Rinascimento 52  
00186 Rome  
Tel: +39 06 68405222  
Fax: +39 06 6892692  
Email: [rpfrancefao@interbusiness.it](mailto:rpfrancefao@interbusiness.it)

Alternates  
Alain PIERRET\*  
Président du Comité interministériel  
de l'agriculture et de l'alimentation  
(CIAA)  
Carré Austerlitz 2  
Boulevard Diderot  
75572-Paris  
Tel: +33 1 44871600  
Fax: +33 1 44871604

Patrick PRUVOT\*  
Secrétaire général du CIAA  
Carré Austerlitz 2  
Boulevard Diderot  
75572-Paris  
Tel: +33 1 44871600  
Fax: +33 1 44871604

Philippe FERLIN\*  
Directeur des Relations Internationales  
Institut National de la Recherche  
Agronomique (INRA)  
147 rue de l'Université  
75338 Paris cedex 07  
Tel: +33 (0) 142759121  
Fax: +33 (0) 142759377  
Email: ferlin@paris.inra.fr

**GEORGIA - GÉORGIE**

Delegate

**GERMANY - ALLEMAGNE -  
ALEMANIA**

Delegate

Guntram VON SCHENCK  
Ambassador  
Permanent Representative of the  
Federal Republic of Germany  
to FAO  
Via S. Martino della Battaglia 4  
00185 Rome  
Tel: +39 06 49213280  
Fax: +39 06 49213281  
Email: [mail@germanrepresentationfao.org](mailto:mail@germanrepresentationfao.org)

Alternate

Bernd DUNNZLAFF  
Counsellor  
Permanent Representation of the  
Federal Republic of Germany  
to FAO  
Via S. Martino della Battaglia 4  
00185 Rome  
Tel: +39 06 49213280  
Fax: +39 06 49213281  
Email: [mail@germanrepresentationfao.org](mailto:mail@germanrepresentationfao.org)

**GREECE - GRÈCE - GRECIA**

Delegate

Emmanuel MANOUSSAKIS\*  
Minister Plenipotentiary  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Greece  
Viale G. Rossini 4  
00198 Rome  
Tel: +39 06 8537551  
Fax: +39 06 85375503  
Email: [gremroma@tin.it](mailto:gremroma@tin.it)

Alternate

Evangelos Sarantis ANDRICOPOULOS\*  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Greece  
Viale G. Rossini 4  
00198 Rome  
Tel: +39 06 8537551  
Fax: +39 06 85375503  
Email: [gremroma@tin.it](mailto:gremroma@tin.it)

**HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA**

Delegate

Ms Mariann KOVÁCS\*  
Director General  
Department of International Relations  
Ministry of Agriculture and Rural  
Development  
Kossuth Lajos-tér 11  
1860 Budapest V  
Tel: +36 1 3022000  
Fax: +36 1 3020408

Alternate

Zoltán KÁLMÁN\*  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of the Republic of Hungary  
Via Luigi Lilio 59 C3  
00142 Rome  
Tel: +39 065190116  
Fax: +39 065032121  
Email: [hufaorep@hufaorep.191.it](mailto:hufaorep@hufaorep.191.it)

**ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA**

Delegate

**IRELAND – IRLANDE – IRLANDA**

Delegate

Tony DEVLIN\*  
Deputy Permanent Representative of Ireland  
to FAO  
Embassy of Ireland  
Piazza di Campitelli 3  
00186 Rome  
Tel: +39 06 6979121  
Fax: +39 06 6792354  
Email: [irish.embassy@libero.it](mailto:irish.embassy@libero.it)

John F. COGAN

Ambassador  
Permanent Representative of Ireland to FAO  
Embassy of Ireland  
Piazza di Campitelli 3  
00186 Rome  
Tel: +39 06 6979121  
Fax: +39 06 6792354  
Email: [irish.embassy@libero.it](mailto:irish.embassy@libero.it)

Alternates  
Mrs Sharon MURPHY\*  
Deputy Head of Division  
Economics and Planning Division  
Department of Agriculture, Food and  
Rural Development  
Agriculture House  
Dublin 2

Mrs Mary CURLEY\*  
Assistant Principal  
Food Safety Division  
Department of Agriculture, Food and  
Rural Development  
Agriculture House  
Kildare Street  
Dublin 2

Mrs Maria Teresa GEMMA\*  
Agricultural Assistant  
Embassy of Ireland  
Piazza di Campitelli 3  
00186 Rome  
Tel: +39 06 6979121  
Fax: +39 06 6792354  
Email: [irish.embassy@libero.it](mailto:irish.embassy@libero.it)

#### **ISRAEL - ISRAËL**

Delegate

#### **ITALY - ITALIE - ITALIA**

Delegate  
Paolo DUCCI  
Responsabile del Coordinamento  
FAO/IFAD/PAM (Polo ONU-Roma)  
DGCE  
Ministero degli Affari Esteri

Alternates  
Marco ROMITI\*  
Primo Segretario  
Rappresentanza Diplomatica Permanente  
d'Italia presso l'ONU  
Piazza Margana 19  
00186 Rome  
Tel: +39 06 6977961  
Fax: +39 06 6796352  
Email: [rapp.ita.onu.rm@esteri.it](mailto:rapp.ita.onu.rm@esteri.it)

Paolo AMMASSARI\*  
Coordinatore amministrativo  
Ministero delle Politiche Agricole e  
Forestali  
Via Cernaia 47  
00185 Rome

Sig.ra Piera MARIN\*  
Coordinatore Amministrativo  
Ufficio Rapporti Internazionali  
Ministero delle Politiche Agricole e  
Forestali  
Via XX Settembre 20  
00187 Rome  
Tel: +39 06 46653086

Sig.ra Lucia GUIDARELLI\*  
Direttrice dell'Ufficio XII (dietetici,  
nutrizione umana ed informazione del  
consumatore)  
Direzione Generale della Sanità Veterinaria  
e degli Alimenti  
Ministero della Salute  
Piazzale Marconi 25  
00144 Rome  
Tel: +39 06 5994 6828  
Fax: +39 06 5994 6119  
Email: [g.ippolito@sanita.it](mailto:g.ippolito@sanita.it)

Pier Luigi GENTILE  
Ufficio II  
Direzione Generale per la Cooperazione  
allo Sviluppo  
Ministero degli Affari Esteri

Mario MARINO\*  
Funzionario Agrario  
Direzione Generale per la Qualità dei  
Prodotti Agroalimentari e la Tutela  
del Consumatore  
Ministero delle Politiche Agricole  
e Forestali  
Via XX Settembre 20  
00100 Rome  
Sig.ra Patrizia ORTOLANI\*  
Consigliere Ministeriale FAO  
Ufficio URI  
Ministero delle Politiche Agricole  
e Forestali  
Via XX Settembre 20  
00100 Rome

Giovanni PASTORE\*  
Istituto INRAN  
Ministero delle Politiche Agricole  
e Forestali  
Via Ardeatina 546  
Rome

Sig.ra Patrizia Maria ROMANO\*  
Direttore Amministrativo  
Ministero delle Politiche Agricole  
e Forestali  
Via XX Settembre 20  
00100 Rome

Francesco ZECCA\*  
Dirigente  
Ministero delle Politiche Agricole  
e Forestali  
Via XX Settembre 20  
00100 Rome

Sig.ra Rita CARAMIS  
Consulente del Coordinamento  
FAO/IFAD/PAM (Polo ONU-Roma)  
DGCE  
Ministero degli Affari Esteri

Sig.ra Annalisa NAPOLEONI  
Consulente del Coordinamento  
FAO/IFAD/PAM (Polo ONU-Roma)  
Ministero degli Affari Esteri

#### **LATVIA - LETTONIE - LETONIA**

Delegate

#### **LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA**

Delegate  
Mrs Edita KRISCIUNIENE  
Second Secretary  
Alternate Permanent Representative to  
FAO  
Embassy of the Republic of Lithuania  
Viale di Villa Grazioli 9  
00198 Rome  
Tel: +39 06 8559052  
Fax: +39 06 8559053  
Email: [comm@litemb.it](mailto:comm@litemb.it)

#### **LUXEMBOURG - LUXEMBURGO**

Delegate

#### **MALTA - MALTE**

Delegate  
Abraham BORG  
Permanent Representative of Malta to FAO  
Via dei Somaschi 1  
00186 Rome  
Tel: +39 066879990  
Fax: +39 066892687  
Email: [maltaembassy.rome@gov.mt](mailto:maltaembassy.rome@gov.mt)

Alternates  
Pierre HILI\*  
Alternate Representative  
Permanent Representation of Malta to FAO  
Lungotevere Marzio 12  
Rome  
Tel: +39 066879990  
Fax: +39 066892687  
Email: [maltaembassy.rome@gov.mt](mailto:maltaembassy.rome@gov.mt)

Ms Mireille VELLA  
Veterinary Services  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
Barriera Wharf  
Valletta CMR 02  
Malta  
Tel: +356 225236  
Fax: +356 231294

#### **MOLDOVA, REPUBLIC OF - MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DE - MOLDOVA, REPÚBLICA DE MOLDOVA**

Delegate

#### **MONACO**

Delegate

#### **NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS**

Delegate  
Mrs Daniëlle DE WAAL\*  
Senior Officer Multilateral Affairs  
International Affairs Department  
Ministry of Agriculture, Nature and  
Food Quality  
The Hague

Alternates  
 Ewald WERMUTH  
 Ambassador  
 Permanent Representative of the  
 Netherlands to the UN Organizations  
 for Food and Agriculture, Rome  
 Permanent Representation of the  
 Kingdom of the Netherlands to the  
 UN Organizations for Food and  
 Agriculture  
 Via delle Terme Deciane 6  
 00153 Rome  
 Tel: +39 065740306  
 Fax: +39 065744927  
 Email: rof@minbuza.nl

Nicolaas SCHELLING\*  
 Senior Officer  
 Department of Food and Veterinary  
 Affairs  
 Ministry of Agriculture, Nature and  
 Food Quality  
 PO Box 20401  
 2500 The Hague  
 Email: [n.schelling@minlnv.nl](mailto:n.schelling@minlnv.nl)

Ms Anushka SWALEF  
 Second Secretary  
 Permanent Representation of the  
 Kingdom of the Netherlands to the  
 UN Organizations for Food and  
 Agriculture  
 Via delle Terme Deciane 6  
 00153 Rome  
 Tel: +39 065740306  
 Fax: +39 065744927  
 Email: rof@minbuza.nl

#### **NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA**

Delegate

#### **POLAND - POLOGNE - POLONIA**

Delegate  
 Romuald SZUNIEWICZ\*  
 Permanent Representative of the  
 Republic of Poland to FAO  
 Via Pietro Paolo Rubens 20  
 00197 Rome  
 Tel: +39 06 36204200  
 Fax: +39 06 3217895  
 Email: [polish.embassy@agora.stm.it](mailto:polish.embassy@agora.stm.it)

#### **PORTUGAL**

Delegate  
 João M. F.B. LOMELINO DE FREITAS  
 Agriculture Counsellor  
 Embassy of the Portuguese Republic  
 Viale Liegi 21  
 00198 Rome  
 Tel: +39 06 844801  
 Fax: +39 06 8417404  
 Email: [embptrom@tin.it](mailto:embptrom@tin.it)

#### **ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA**

Delegate  
 Mrs Gabriela DUMITRIU\*  
 Deputy Permanent Representative to FAO  
 Embassy of Romania  
 Via Nicolò Tartaglia 36  
 00197 Rome  
 Tel: +39 06 8073082  
 Fax: +39 06 8084995  
 Email: [amdiroma@libero.it](mailto:amdiroma@libero.it)

Alternate  
 Ioan Dan LUNG\*  
 Executive Director  
 Sanitary Veterinary Direction  
 ion Bogdat Street 37  
 Oradea

#### **SAN MARINO - SAINT-MARIN**

Delegate  
 Mrs Daniela ROTONDARO\*  
 Permanent Representative of the  
 Republic of San Marino to FAO  
 Embassy of the Republic of San Marino  
 Via Eleonora Duse 35  
 00197 Rome  
 Tel: +39 068072511  
 Fax: +39 068070072  
 Email: [ambsmarino@tin.it](mailto:ambsmarino@tin.it)

#### **SERBIA AND MONTENEGRO SERBIE ET MONTÉNÉGRO SERBIA Y MONTENEGRO**

Delegate

**SLOVAKIA – SLOVAQUIE  
ESLOVAQUIA**

Delegate  
Milan PAKSI\*  
Permanent Representative of  
Slovakia to FAO  
Embassy of the Slovak Republic  
Via dei Colli della Farnesina 144  
00194 Rome  
Tel: +39 06 36715206  
Fax: +39 06 36715266  
Email: [paksim@pobox.sk](mailto:paksim@pobox.sk)

Alternate  
Mrs Terézia ŠINKOVÁ\*  
Food Quality Expert  
Food Research Institute  
Priemyselná 4  
820 06 Bratislava  
Tel: +421 2 50237150  
Fax: +421 2 55571417  
Email: [terezia.sinkova@vup.sk](mailto:terezia.sinkova@vup.sk)

**SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA**

Delegate  
Mrs Bojana HOČEVAR\*  
Permanent Representative to FAO  
Permanent Representation of the  
Republic of Slovenia to FAO  
Via Francesco Pacelli 14/b  
00165 Rome  
Tel: +39 06 39366972  
Fax: +39 06 39376906  
Email: [a.hocevar@telpress.it](mailto:a.hocevar@telpress.it)

Alternate  
Mrs Cirila HLASTAN-RIBIC  
Senior Adviser  
Ministry of Health

**SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA**

Delegate  
D. Ernesto RÍOS LÓPEZ\*  
Consejero de Agricultura, Pesca y  
Alimentación  
Representación Permanente de España ante  
la FAO  
Largo dei Lombardi 21  
00186 Roma  
Tel: +39 06 6878762  
Fax: +39 06 6873076  
Email: [repfao@maparoma.191.it](mailto:repfao@maparoma.191.it)

Alternates  
D. Francisco MARTÍNEZ ARROYO\*  
Agregado de Agricultura, Pesca y  
Alimentación  
Representación Permanente de España ante  
la FAO  
Largo dei Lombardi 21  
00186 Roma  
Tel: +39 06 6878762  
Fax: +39 06 6873076  
Email: [repfao@maparoma.191.it](mailto:repfao@maparoma.191.it)

Dña Celia FERNÁNDEZ FONTANILLAS\*  
Asesora Técnica – Consejería de Agricultura  
y Pesca  
Junta de Andalucía  
Sevilla

**SWEDEN - SUÈDE - SUECIA**

Delegate  
Michael ODEVALL\*  
Minister  
Permanent Representative of Sweden to FAO  
Embassy of Sweden  
Piazza Rio de Janeiro 3  
00161 Rome  
Tel: +39 0644194252  
Fax: +39 0644194762  
Email: [michael.odevall@foreign.ministry.se](mailto:michael.odevall@foreign.ministry.se)

Alternate  
Miss Nora GIDOWD NYMAN\*  
Junior Officer  
Embassy of Sweden  
Piazza Rio de Janeiro 3  
00161 Rome  
Tel: +39 0644194252  
Fax: +39 0644194762

**SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA**

Délégué  
Hubert POFFET  
Conseiller  
Représentant permanent suppléant auprès  
de la FAO  
Représentation permanente de la Suisse  
auprès de la FAO  
Viale Aventino 89  
00153 Rome  
Tel: +39 065756293  
Fax: +39 065756321  
Email: [vertretung@roa.rep.admin.ch](mailto:vertretung@roa.rep.admin.ch)

**THE FORMER YUGOSLAV  
REPUBLIC OF MACEDONIA - L'EX  
RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE  
MACÉDOINE - LA EX REPÚBLICA  
YUGOSLAVA DE MACEDONIA**

Delegate

**TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA**

Delegate

Miss Nilay DEMIR\*  
Technical Expert  
Food Control Services  
General Directorate of Protection  
and Control  
Ministry of Agriculture and Rural Affairs  
Akay Street No. 3 Bakanliklar  
Ankara 06100  
Tel: +90 312 41763041  
Fax: +90 312 4186523  
Email: nilayd@kkgm.gov.tr

Alternates

Mrs Serap ÖZCOŞKUN\*  
Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
Embassy of the Republic of Turkey  
Via Palestro 28  
00185 Rome  
Tel: +39 06445941  
+39 0644594269  
Fax: +39 064941526  
Email: [faodt@libero.it](mailto:faodt@libero.it)

Mehmet UYANIK\*

Agriculture Counsellor  
Alternate Permanent Representative  
Embassy of the Republic of Turkey  
Via Palestro 28  
00185 Rome  
Tel: +39 06445941  
Fax: +39 064941526  
Email: [faodt@libero.it](mailto:faodt@libero.it)

**UKRAINE – UCRANIA**

Delegate

Valerii KHRYSTENKO  
Head of the State Food Department  
1 Grinchenko str.,  
Kyiv, Ukraine 01001  
Tel: +38044 2262923  
Fax: +38044 2287552

Alternate

Sergiy MELNYCHUK  
Dean of the Faculty of Agricultural  
Production, Safety and Quality  
National Agricultural University  
of Ukraine  
15 Heroyiv Oborony str.,  
Kyiv, Ukraine 03041  
Tel: +38044 2678954  
Fax: +38044 2577155  
Email: [smelnich@nauu.kiev.ua](mailto:smelnich@nauu.kiev.ua)

**UNITED KINGDOM -  
ROYAUME UNI - REINO UNIDO**

Delegate

**OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES  
OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES  
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS  
DE LAS NACIONES UNIDAS**

**RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA**

**HOLY SEE - SAINT-SIÈGE - SANTE SEDE**

**SOVEREIGN ORDER OF MALTA - ORDRE SOUVERAIN DE MALTE -  
ORDEN SOBERANA DE MALTA**

Delegate  
Giuseppe BONANNO DI LINGUAGLOSSA\*  
Ambassador  
Permanent Observer to FAO  
Via Ludovico di Savoia 10, int.C  
00185 Rome  
Tel: +39 06 70491825  
Fax: +39 06 7003433  
Email: [dilinguaglossa@tin.it](mailto:dilinguaglossa@tin.it)

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES  
REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES  
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS  
Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD (OMS)**

Delegate  
Ms Aileen ROBERTSON\*  
Regional Adviser for Nutrition  
Nutrition and Food Security Programme  
WHO Regional Office for Europe  
Scherfigsvej 8  
DK-2100 Copenhagen Ø  
Denmark  
Tel: +45 39 171362  
Unit Tel: +45 39 171226  
Fax: +45 39 171818  
E-mail: [aro@who.dk](mailto:aro@who.dk)

Alternate  
Ms. Cristina TIRADO  
Regional Adviser for Food Safety  
WHO Regional Office for Europe  
Scherfigsvej 8  
DK-2100 Copenhagen Ø  
Denmark

**OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS (IGOs)  
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES (OIGs)  
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES (OIGs)**

**CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES  
AGRONOMIQUES MÉDITERRANÉENNES (CIHEAM)**

Delegate  
Bertrand HERVIEU  
Secrétaire Général, CIHEAM  
11 rue Newton  
75116 Paris  
France  
Tel: +33 1 53239100  
Fax: +33 1 53239102  
Email: [hervieu@ciheam.org](mailto:hervieu@ciheam.org)

Alternate  
Placido PLAZA\*  
Administrateur Principal  
CIHEAM  
11 rue Newton  
75116 Paris  
France  
Tel: +33 1 53239100  
Fax: +33 1 53239102  
Email: [plaza@ciheam.org](mailto:plaza@ciheam.org)

**OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES  
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES**

**ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD (ACWW)**

Delegate  
Mrs Carmela BASILI-MASTROPASQUA\*  
ACWW Permanent Representative to FAO  
Via Flaminia 203  
00196 Rome  
Italy  
Tel: +39 06322 1322  
Fax: +39 06322 1322  
Email: [basili.c@tiscalinet.it](mailto:basili.c@tiscalinet.it)

**EUROPEAN FOOD SECURITY WORKING GROUP (CONCORD)**

Delegate  
Daniel VAN DER STEEN\*  
Collectif stratégies alimentaires  
184D Boulevard Léopold II  
1080 Bruxelles  
Belgique  
Tel: +32 2 412 0663  
Fax: +32 2 412 0666  
Email: [daniel.vandersteen@csa-be.org](mailto:daniel.vandersteen@csa-be.org)

**EUROPEAN AGRICULTURAL RESEARCH INITIATIVE (EURAGRI)**

Delegate  
P.A.Th.J. WERRIJ\*  
EURAGRI Secretary General  
Euragri Office  
P.O. Box 9101  
6700 HB Wageningen  
The Netherlands  
Tel: +31 317485573  
Fax: +31 317485617  
Email: [fons.werrij@wur.nl](mailto:fons.werrij@wur.nl)  
[euragri@wur.nl](mailto:euragri@wur.nl)

**EUROPEAN CONSUMERS' ORGANISATION**

Delegate  
Patrick SUTTON\*  
Assistant to the Food Policy Advisor  
BEUC The European Consumers' Organization  
Avenue de Tervuren, 36/4  
B-1040, Brussels  
Belgium  
Tel: +32 2 7431590  
+32 2 7402811 (direct)  
Fax: +32 2 7402802  
Email: [psu@beuc.org](mailto:psu@beuc.org)

**INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN (ICW)**

Mrs Lydie ROSSINI VAN HISSENHOVEN\*  
ICW Permanent Representative to FAO  
Via Thailandia 26  
00144 Rome  
Tel: +39 065923993  
Fax: +39 065923993  
Email: [lidia.rossini@virgilio.it](mailto:lidia.rossini@virgilio.it)

**INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC  
AGRICULTURE MOVEMENTS (IFOAM)**

Delegate

Ms Cristina GRANDI\*

Coordinator

IFOAM/FAO Liaison Office presso AIAB

Via Piave 14

I-00187 Rome

Tel: +39 0645437 485

Fax: +39 0645437 469

Email: [c.grandi@ifoam.org](mailto:c.grandi@ifoam.org)

**FAO STAFF**  
**FONCTIONNAIRES DE LA FAO**  
**FUNCIONARIOS DE LA FAO**

Ms Jutta Krause  
Regional Representative for Europe

Mr Jean-Louis Jouve  
Chief, Food Quality and Standards Service  
Food and Nutrition Division

Ms Marcela Villareal  
Chief, Gender and Development Service  
Gender and Population Division

Mr Michel Larbier  
Visiting Scientist  
Regional Office for Europe

Ms Daniela Moro  
ECA Secretary – Regional Office for Europe

Mr Stefan Schlingloff  
Reports Officer – Regional Office for Europe

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Désignation du Rapporteur
4. Sécurité sanitaire et qualité des denrées alimentaires en Europe: aspects concernant notamment la qualité, l'équilibre nutritionnel, l'importance des terres agricoles et l'héritage culturel (terroirs)
5. Examen des activités du Système européen de réseaux coopératifs de recherche en agriculture (ESCORENA): rapport intérimaire sur l'évaluation entreprise en 2003
6. Rapport sur les activités du groupe de travail de la Commission européenne d'agriculture sur la femme et la famille dans le développement rural
7. Élection du Président et des membres du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture pour un mandat de deux ans (2004-2005)
8. Autres questions
9. Date et lieu de la trente-quatrième session
10. Adoption du rapport
11. Clôture de la session

## ANNEXE III

**EXPOSÉ NATIONAL**  
**LA QUALITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES AUX PAYS-BAS:**  
**CONTRÔLE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET SURVEILLANCE**  
**GOUVERNEMENTALE EXERCÉE PAR LE MINISTÈRE**  
**NÉERLANDAIS DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE**  
**ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS**

**1. Introduction**

*Ce document décrit l'évolution du contrôle des denrées alimentaires aux Pays-Bas au cours des dernières décennies. Il souligne l'impact que les récentes préoccupations suscitées par la production et la consommation alimentaires ont eu sur les politiques de qualité et sur l'organisation des systèmes de contrôle des produits alimentaires dans ce pays. La qualité alimentaire comporte trois volets: la sécurité sanitaire des aliments, les caractéristiques des produits et les conditions de production. Les inquiétudes portent principalement sur la prise de poids et les liens entre production alimentaire et environnement.*

*Aux Pays-Bas, le contrôle des denrées alimentaires incombe principalement aux producteurs et aux négociants. L'État a tendance à se retirer des actions officielles d'inspection des produits pour assumer la surveillance des systèmes privés de contrôle des processus. Cette évolution a permis une plus grande efficacité des inspections et une réduction des coûts. Les meilleurs résultats enregistrés dans les contrôles de qualité tiennent à une gestion avisée de l'ensemble des processus de production et à la bonne coopération entre les différents intervenants de la chaîne de production alimentaire. Des exemples de systèmes de contrôle des produits alimentaires sont présentés et expliqués.*

*Ce document vise à appuyer le débat sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments à la trente-troisième session de la Commission européenne d'agriculture de la FAO, en 2004.*

**2. Bref rappel historique**

Après la seconde guerre mondiale, la production agricole et alimentaire des Pays-Bas s'est accrue rapidement et le pays est devenu dans les années 70 le troisième exportateur mondial de produits agroalimentaires. L'agriculture relevait traditionnellement de l'entreprise familiale et les produits agricoles étaient traités et commercialisés par de très nombreuses coopératives et par des industries alimentaires et des négociants privés. C'est également à cette époque que les Pays-Bas ont intensifié leurs importations de produits de base agricoles – notamment le café, le cacao, les huiles végétales et les aliments pour bétail – en vue de leur transformation ultérieure. Le secteur privé a créé des **offices de commercialisation** (*Productschappen*) pour représenter les intérêts des producteurs alimentaires et offrir des mesures de réglementation à tous leurs membres. Les denrées alimentaires produites localement ou importées, tout comme les produits voués à l'exportation, étaient inspectés par les organismes publics d'inspection compétents en matière de santé vétérinaire et phytosanitaire, de salubrité et de qualité. Deux textes de loi datant de 1920 jettent les bases légales de la sécurité sanitaire et de l'équité du commerce – la **Loi sur l'alimentation et les produits de base** (*Warenwet*) – et de la qualité des denrées alimentaires – la **Loi sur la qualité des produits agricoles** (*Landbouwkwaliteitswet*). Le **ministère de la santé publique, du bien-être et du sport** (VWS) et le **ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments** (LNV) sont responsables des inspections et de la surveillance. La recherche sur la qualité des aliments est confiée à l'**Institut public de recherche sur la qualité des produits agricoles** (RIKILT) et à divers autres instituts et laboratoires. Parallèlement, des industries alimentaires privées, des coopératives et des groupements d'agriculteurs ont mis sur

ont développé leurs propres systèmes de contrôle de la qualité et entrepris des recherches sur la qualité des aliments afin de renforcer leur position sur les marchés de la consommation.

Durant les 25 dernières années, le nombre d'industries agroalimentaires a chuté de façon spectaculaire et les sociétés restantes se sont développées dans des proportions analogues. De même, le nombre total d'agriculteurs est tombé en moyenne de 3 pour cent l'an, tandis que la production et les exportations agricoles n'ont pas cessé de croître. Ce changement d'échelle a par ailleurs été accompagné par une expansion des **systèmes privés de contrôle de la qualité** mis en place par les agriculteurs, les pêcheurs et les industries alimentaires. Certains de ces systèmes privés ont été absorbés par le ministère de l'agriculture et placés sous surveillance publique, devenant ainsi des systèmes officiels d'inspection et de contrôle. **La certification** des processus de production est devenu un instrument important pour le secteur agroalimentaire en permettant de garantir le respect des normes et procédures nationales et internationales, telles que les normes ISO, le système HACCP et les réglementations européennes.

Les sociétés agroalimentaires sont aujourd'hui totalement responsables de la qualité des denrées alimentaires offertes sur les marchés de la consommation ainsi qu'à l'exportation. Le gouvernement a essentiellement un rôle de surveillance des organes d'inspection et des systèmes privés de contrôle des denrées, des inspections vétérinaires et phytosanitaires, du contrôle des aliments en vente sur les marchés et de l'inspection aux frontières des marchandises importées.

Le cadre légal national reflète de plus en plus les réglementations et les directives de l'Union européenne. La nouvelle législation applicable est **le Livre blanc sur la sécurité alimentaire** ainsi que la **Législation alimentaire générale** de l'Union européenne. Ces deux textes ont servi de point de départ à l'élaboration d'un nouveau système de contrôle des denrées alimentaires dans les États Membres de l'Union européenne. Ils sont également à l'origine de la constitution de **l'Autorité européenne de la sécurité des aliments** (EFSA) dont le siège se trouve à Parme (Italie). Aux Pays-Bas, **l'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation** (*Voedsel en Waren Autoriteit*, VWA) a été créée en 2002.

### 3. Évolution récente des politiques de qualité des produits alimentaires

On présume que les consommateurs achètent un produit alimentaire donné en raison principalement de sa qualité et de son prix. Par qualité des denrées alimentaires, on entend l'ensemble des facteurs qui déterminent la nature des denrées considérées et les rendent propres à la consommation humaine. Dans ce document, on distingue trois catégories de facteurs de qualité, à savoir:

1. **la sécurité sanitaire:** conditions préalables relatives à la microbiologie des aliments et à leur teneur éventuelle en contaminants chimiques et physiques (question déjà évoquée à la trente-troisième Conférence régionale pour l'Europe, tenue à Nicosie en 2002)
2. **les caractéristiques des produits:** composition, valeur nutritionnelle, structure/texture, forme, couleur, goût, odeur, emballage, étiquetage
3. **les conditions de production:** santé animale, bien-être des animaux, environnement, nature et paysage, origine et préparation traditionnelle, conditions d'emploi de la main-d'œuvre.

La sécurité sanitaire des aliments a reçu énormément d'attention durant les 15 dernières années en raison de la forte incidence des maladies d'origine alimentaire et des grandes menaces liées à la contamination de certaines denrées en Europe (comme l'ESB, les salmonelles, les dioxines). Les Pays-Bas ont pris des mesures visant à obtenir le plus haut degré possible de sécurité sanitaire des aliments. L'amélioration des techniques de production et le renforcement de la surveillance publique et des systèmes de contrôle privés sont pour beaucoup dans cette évolution positive. Les normes et directives de l'UE et du Codex Alimentarius ont aussi joué un rôle important. **L'approche intégrée de la chaîne alimentaire** a notamment permis de contrôler tous les intervenants du processus de production et de renforcer l'efficacité des mesures de contrôle. Il fallait un tel degré de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments pour rétablir la confiance des consommateurs à l'égard des marchés intérieurs comme des marchés d'exportation.

Les consommateurs sont aussi devenus plus exigeants à l'égard d'autres facteurs de qualité. Du fait de leur incidence sur la santé, les produits alimentaires, l'alimentation et les modes de vie ont profondément évolués. On sait maintenant qu'une alimentation non équilibrée associée à un manque d'exercice physique est une cause de surcharge pondérale et d'obésité, elles-mêmes à l'origine de graves problèmes de santé.

Les organisations sociales et les décideurs ont eux aussi insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions de fabrication des produits alimentaires. À cet égard, la santé et le bien-être des animaux, la protection de l'environnement et des paysages, les modes de production traditionnels, l'origine géographique et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre sont devenus des questions clés. Les nouvelles politiques ont été favorables à l'agriculture biologique, aux produits traditionnels et régionaux et aux projets de développement rural.

Les consommateurs veulent en outre savoir qui est responsable de la qualité des denrées alimentaires. Il incombe aux producteurs et aux négociants de produits alimentaires de contrôler et de garantir la qualité des aliments qu'ils écoulent sur les marchés de consommation. Le gouvernement exerce un rôle de surveillance et veille à ce que ces responsabilités soient totalement et impeccablement honorées. Le contrôle intégré de la chaîne alimentaire, le contrôle des processus, la certification, la traçabilité et la transparence sont les outils qui permettent aujourd'hui de maintenir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ainsi que la confiance des consommateurs.

#### 4. Contrôle de la sécurité sanitaire des aliments

Les consommateurs veulent être assurés de l'innocuité des aliments et pouvoir s'en remettre aux processus privés et publics de contrôle des aliments. L'État étant responsable de la promotion de la santé et du bien-être publics, les producteurs et les négociants en produits alimentaires doivent procéder aux inspections de la sécurité sanitaire des produits d'une manière jugée satisfaisante par le gouvernement. Les consommateurs doivent quant à eux entreposer, préparer et consommer les denrées de façon à protéger leur santé et leur bien-être. À cette fin, le gouvernement et le secteur privé doivent informer le public de la manière dont les aliments doivent être conservés.

Aux Pays-Bas, le **ministère de la santé publique** est responsable de la sécurité sanitaire des aliments offerts à la vente, par exemple dans les magasins et les restaurants. Le **ministère de l'agriculture** est chargé de la surveillance des processus de fabrication agroalimentaires et veille à la production d'aliments sains et bons pour la santé. Depuis 2002, cette mission ministérielle a été dévolue à l'**Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation** (*Voedsel- en Warenautoriteit*, VWA). S'agissant des produits alimentaires, l'Autorité a principalement pour tâche de procéder aux **évaluations des risques** (recherche et conseil) et de s'acquitter des responsabilités ministérielles concernant le **respect des lois** (inspection et contrôle) et l'**information sur les risques** liés à l'alimentation. L'Autorité relève du ministère de l'agriculture. En matière de gestion des risques, les actions de surveillance, d'inspection et de contrôle sont engagées sous la responsabilité conjointe du ministère de la santé (inspection des produits) et du ministère de l'agriculture (contrôle des processus).

L'Autorité dispose d'une unité centrale de coordination chargée de l'évaluation des risques, du conseil, de l'information sur les risques liés à l'alimentation et de la gestion générale de l'organisation. Pour s'acquitter de sa mission de surveillance, d'inspection et de contrôle, elle s'appuie sur deux services:

- **le service national d'inspection des viandes et des animaux d'élevage** (*Rijksdienst voor de Keuring van Vee en Vlees*, RVV) qui procède à l'inspection des viandes, assure la surveillance des chaînes et des processus de production alimentaire, contrôle les maladies et le bien-être des animaux et inspecte les importations de viande sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture;
- **l'inspection de la protection sanitaire et de la santé publique vétérinaire** (*Keuringsdienst van Waren*, KvW) qui procède à l'inspection des produits (innocuité,

qualité et étiquetage) dans l'ensemble de la chaîne de distribution, fournit des conseils sur la réglementation et enquête sur les plaintes des consommateurs.

Depuis la création de l'Autorité, il existe donc une seule entité nationale indépendante qui est chargée de la sécurité sanitaire des aliments et des produits de consommation à tous les stades de la chaîne de production. À cette fin, l'Autorité veille au respect des lois et réglementations et prend les mesures nécessaires en cas de menace pour la sécurité sanitaire des aliments.

## 5. Contrôle des caractéristiques des produits

Les producteurs et les négociants peuvent commercialiser des produits présentant toute caractéristique de qualité conforme à la législation nationale et internationale. Les consommateurs choisissent librement les denrées et produits disponibles, mais la salubrité et la valeur nutritionnelle des aliments sont des paramètres importants qu'il convient de vérifier et de protéger. Certains constituants peuvent avoir des effets néfastes ou bienfaisants sur la santé et le bien-être. Du fait du changement des modes de vie, on constate une augmentation généralisée des problèmes de surcharge pondérale et d'obésité dans l'ensemble de la population hollandaise, associée à une incidence croissante des maladies cardiovasculaires, du diabète et de certains types de cancer. Cette tendance pourrait être lourde de conséquences du point de vue des coûts de santé publique et de la baisse de productivité de la main-d'œuvre.

Le gouvernement néerlandais fournit des informations indépendantes sur les risques sanitaires liés à certains modes de vie et à la consommation de divers constituants alimentaires. Le **Centre de nutrition** (*Voedingscentrum*) recommande au public de conserver un bon niveau d'exercice physique, de consommer avec modération les aliments contenant des graisses saturées et des acides gras et de manger suffisamment de poisson, de légumes et de fruits. De ce point de vue, il est important de veiller à la disponibilité de denrées et de produits convenables que les consommateurs peuvent aisément identifier.

L'État devant protéger les consommateurs contre les fraudes et les produits viciés, il incombe au gouvernement de surveiller les caractéristiques de qualité des denrées alimentaires.

Là encore, c'est l'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation qui s'acquitte des missions de surveillance et de contrôle incombant aux deux ministères. **La loi sur la qualité des produits agricoles, la Loi sur l'inspection des viandes et la loi sur les aliments et les produits de base** fournissent le cadre légal de ses interventions. Le secteur privé a cependant lui aussi créé des organes indépendants de contrôle qui procèdent à des inspections et à des contrôles spécifiques.

## 6. Contrôle des conditions de production

La population comme le gouvernement souhaitent la mise en place de conditions correctes et viables de fabrication des produits agricoles et alimentaires. Ces conditions sont nécessaires à la pérennité de la production alimentaire comme à celle de l'environnement. S'agissant de l'environnement, on s'attache à préserver les valeurs écologiques importantes liées à la vie et à la diversité des espèces animales et végétales, à la protection des milieux et des paysages naturels et au respect des intérêts sociaux, culturels et économiques des populations rurales. Ces paramètres de qualité n'ont pas nécessairement des effets visibles sur les produits alimentaires, mais ils traduisent une condition désirable ou nécessaire de la production alimentaire. Par ailleurs, certains modes de production jugés désirables, comme l'élevage de volailles en plein air, peuvent accroître les risques de maladies animales et de contamination des produits.

- On attache beaucoup d'importance à la santé et au bien-être des animaux qui doit résulter d'une meilleure prévention des maladies et de l'adoption de techniques d'élevage et de transport respectueuses des animaux. Dans ce domaine, les récentes réglementations de l'UE ont fixé des normes et directives devant être appliquées par ses États Membres.
- L'agriculture biologique qui limite le recours aux produits chimiques dans l'agriculture et préserve le milieu naturel s'est taillée une large part du marché, aux Pays-Bas comme

ailleurs. L'Union Européenne a harmonisée les réglementations relatives aux conditions de production des denrées issues de l'agriculture biologique.

- Les consommateurs accordent beaucoup d'importance à la protection des paysages, des espèces de faune et de flore sauvages, aux processus traditionnels de fabrication et aux produits d'origine.
- Les produits présentant un caractère unique du fait de leur mode de production traditionnel et de leur origine géographique sont désormais protégés par la législation européenne et font l'objet d'une surveillance exercée par le gouvernement néerlandais.
- Les conditions économiques et sociales des agriculteurs et des employés des industries agroalimentaires sont également prises en considération, notamment dans les pays en développement, et ont donc une incidence sur les aliments importés. Les produits certifiés issus du commerce équitable sont bien reçus sur les marchés alimentaires hollandais.

Le **ministère de l'agriculture, l'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation** et plusieurs **organismes indépendants d'inspection** se partagent la responsabilité de la surveillance et du contrôle de ces paramètres de qualité.

## 7. Quelques exemples de systèmes de contrôle alimentaire

On présente dans cette section quatre systèmes de contrôle de la qualité dans des secteurs alimentaires représentatifs: les produits laitiers, les viandes, les fruits et légumes, et les produits issus de l'agriculture biologique. D'autres sous-secteurs agricoles, comme l'aviculture, la production d'œufs, la pêche, la floriculture et les plantes ornementales ont également adapté leurs systèmes de contrôle de la qualité à leur situation spécifique.

### 7a. Contrôle de la qualité dans le secteur des produits laitiers

Les Pays-Bas ont un secteur laitier très développé, qu'il s'agisse du marché intérieur, des importations ou des exportations. Il existe de très nombreux producteurs de lait et quelques grandes industries de transformation des produits laitiers ayant une clientèle internationale. Certains producteurs de lait transforment eux-mêmes leur production laitière en articles traditionnels comme les fromages, le beurre et le yaourt.

Le **Service de santé animale** (*Gezondheidsdienst voor Dieren, GD*) contrôle régulièrement la situation sanitaire des animaux dans les exploitations. Il s'agit d'une fondation indépendante qui effectue des inspections vétérinaires et des analyses de laboratoire. Tous les exploitants ayant des animaux d'élevage sont tenus d'en devenir membre en contrepartie d'un droit annuel. Ce service a principalement pour fonction de prévenir les maladies animales et de veiller à l'état de santé optimal du cheptel. En cas de flambées de maladies animales dangereuses, une exploitation peut être officiellement fermée ou ses animaux abattus et enlevés par le **Service national d'inspection des animaux d'élevage et des viandes** (VWA/RVV).

Le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité du lait (cru) et des produits laitiers incombe à l'**Autorité de contrôle du lait et des produits laitiers** (*Centraal Orgaan voor Kwaliteitsaangelegenheden in de Zuivel, COKZ*). Il s'agit là encore d'une fondation indépendante dont les activités sont régies par les législations nationales et européennes, sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Elle est agréée par le Conseil d'accréditation. Elle a pour principales activités:

- le contrôle des produits et la délivrance du **label de qualité de l'État** (*Rijsmerk*) pour le beurre et les fromages
- l'inspection des conditions d'hygiène des installations de production, en conformité avec la Directive 92/46 de l'UE
- la certification des processus et des produits et la certification au titre du système HACCP
- la surveillance au titre des réglementations sur le lait et les produits laitiers
- la délivrance des certificats de garantie à l'exportation
- l'échantillonnage et la recherche en laboratoire

- la prestation de conseils sur les lois et réglementations.

La mission de surveillance du ministère de l'agriculture est exercée avec l'assistance technique de l'Institut d'État du contrôle de la qualité dans l'agriculture (RIKILT), de l'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation (VWA) et du Service d'inspection général (AID) qui relèvent du même ministère. Les activités à caractère public de la COKZ peuvent ainsi être efficacement supervisées. La COKZ peut imposer des amendes à ses membres en cas de non respect de la réglementation en vigueur.

Des normes de qualité spécifiques sont fixées pour nombre de produits laitiers dans la Loi sur la qualité des produits agricoles. Les produits dont la préparation respecte ces normes peuvent utiliser les appellations correspondantes ainsi que le label de qualité de l'État; la COKZ contrôle également les spécialités laitières reconnues d'origine hollandaise par l'UE, notamment en ce qui concerne l'origine régionale et le mode traditionnel de fabrication. Sur les points de vente, **l'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation** procède à l'inspection des produits finis disponibles sur les marchés de la consommation.

Au cours des 10 dernières années, l'industrie laitière hollandaise a mis au point un système privé de contrôle de la qualité du lait de ferme appelé **Qualité de la chaîne laitière** (*Keten Kwaliteit Melk*, KKM). Il vise à améliorer la qualité du lait de ferme et examine à cette fin les résidus de préparations vétérinaires, la santé et le bien-être des animaux, la qualité des aliments et de l'eau d'abreuvement du bétail, la collecte du lait, le stockage et l'équipement, l'hygiène et la stérilisation du lait. En 2001, ce système a été adopté par **l'Office des produits laitiers** (*Productschap Zuivel*) et il est appliqué par la majorité des producteurs de lait.

#### **7b. Contrôle de la qualité dans le secteur des viandes**

Aujourd'hui, les systèmes privés de contrôle de la qualité des viandes reposent sur le principe du **contrôle intégré de la chaîne de production** (*Integrale Keten Beheersing*, IKB), tout particulièrement pour la production porcine. Des systèmes analogues ont été mis en place dans les autres sous-secteurs. Ils ont été créés par le secteur privé dans les années 80, en réponse aux demandes des consommateurs et du gouvernement qui souhaitaient être assurés de la qualité et de l'innocuité des viandes. Cette approche permet d'associer étroitement toutes les activités liées à la production de viande porcine, du sélectionneur au consommateur en passant par l'éleveur, le négociant, l'abattoir, le transformateur et le détaillant. Le système IKB porte également sur l'intervention des vétérinaires, les exigences en matière de préparations vétérinaires et les normes concernant l'alimentation et le bien-être des animaux. Le Service national d'inspection des animaux d'élevage et des viandes procède aux inspections officielles, tandis que **l'Inspection de la protection sanitaire et de la santé publique vétérinaire** vérifie les produits et les conditions d'hygiène sur les marchés. Les intervenants de la chaîne IKB passent un accord avec l'organe de certification compétent, lequel donne mandat à un organisme agréé d'inspection en vue de la réalisation des inspections périodiques. Les intervenants s'engagent à transmettre toute information essentielle aux autres membres de la chaîne. L'IKB constitue donc un système permanent et global d'échange d'information. Il permet par ailleurs de montrer que les normes en vigueur sont respectées à tous les échelons de la chaîne. Les organismes d'inspection indépendants relevant du système IKB sont agréés par le **Conseil d'accréditation** sur la base de la norme internationale EN 45004, tandis que les organismes de certification sont agréés en vertu de la norme EN 45011. Les missions d'inspection et les organismes de certification eux-mêmes peuvent ainsi faire l'objet de vérifications périodiques.

Le système IKB repose sur la tenue de dossiers écrits qui accompagnent les animaux tout au long de la chaîne. Les abattoirs agréés IKB enregistrent les résultats des inspections sanitaires et transmettent des informations en retour aux éleveurs porcins qui sont dès lors en mesure d'introduire les améliorations requises. Chaque intervenant de la chaîne doit préciser ses procédures dans un manuel. Les inspections indépendantes de l'IKB portent sur le contenu du manuel et sur la manière dont les procédures sont exécutées. Le recours à des organismes d'inspection agréés permet aussi de garantir la qualité et l'indépendance des inspections. Les produits élaborés sous la surveillance de l'IKB peuvent prétendre au **label de qualité IKB**. Des

brochures expliquant la signification des garanties offertes pour la qualité et l'innocuité des viandes sont à la disposition des consommateurs dans les supermarchés et les boucheries.

### 7c. Contrôle de la qualité dans le secteur des légumes

Les Pays-Bas sont un gros producteur et négociant international de fruits et légumes. Depuis 1924, l'**Office de contrôle de la qualité des fruits et légumes** (KCB) veille à l'application de la réglementation intérieure sur la qualité de ces denrées. Le KCB est une fondation privée indépendante créée par le secteur néerlandais des fruits et légumes. Il compte 1250 membres qui interviennent dans la production, la transformation, le négoce, l'importation et l'exportation. Il a été agréé en tant qu'organisme de type A par le Conseil d'accréditation en 1997, ce qui signifie qu'il jouit du plus haut degré d'indépendance en matière d'inspection et de surveillance. Il réalise toutes les inspections et les activités de surveillance imposées par le Règlement (CE) n° 2200/96 relatif à l'organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes, le Règlement n° 1148/01 sur la normalisation des fruits et légumes frais et les réglementations nationales sur les champignons. En matière de contrôle public, les activités du KCB couvrent:

- les contrôles aléatoires des fruits et légumes chez les membres et non-membres de l'Office;
- les inspections phytosanitaires entreprises à la demande du Service phytosanitaire national
- la délivrance des certificats de contrôle et d'inspection phytosanitaire pour l'exportation
- la surveillance du Règlement concernant le régime des interventions dans le secteur des fruits et légumes
- la surveillance des systèmes de contrôle indépendants des entreprises de transformation des champignons

La plupart des services du KCB sont facturés aux sociétés membres, notamment la cotisation annuelle, les contrôles de qualité, les inspections phytosanitaires, la délivrance des certificats d'exportation et l'information commerciale. En 1997, le KCB a créé un organisme privé de **Soutien de la qualité des produits agroalimentaires** (AQS bv.) chargé de procéder aux contrôles privés dans le secteur des fruits et légumes. Ces services couvrent:

- les évaluations de la qualité des produits frais, en vue de leur classification commerciale et du respect des caractéristiques exigées par les acheteurs;
- les inspections des systèmes de contrôle de la qualité tels que le système HACCP, le code d'usages en matière d'hygiène et le référentiel EUREPGAP;
- l'assistance aux organismes de certification (Foodcert, CMI Certification).

### 7d. Contrôle de la qualité dans le secteur de l'agriculture biologique

Aux Pays-Bas, l'agriculture biologique est un secteur en pleine croissance, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Quasiment toutes les denrées – légumes, viandes, œufs, produits laitiers, café et vin – sont aujourd'hui produites par l'agriculture biologique. À l'heure actuelle, moins de 5 pour cent des superficies cultivées dans le pays sont vouées à la production biologique. La consommation intérieure représente moins de 5 pour cent et une forte proportion de la production est exportée, principalement vers l'Union Européenne.

Comme dans tous les autres pays membres de l'UE, l'agriculture biologique néerlandaise est régie par le Règlement (CEE) n° **2092/91**. Ce règlement est entré en vigueur en 1992 et porte sur la production et la transformation des produits agricoles. En 2000, il a été étendu aux pratiques d'élevage et à la transformation des aliments. Tous les États Membres de l'UE doivent au minimum en respecter les prescriptions. Le ministère de l'agriculture des Pays-Bas a désigné le SKAL comme organisme d'inspection de la production biologique. Le SKAL a été agréé par le **Conseil d'accréditation** en vue de la certification des systèmes de production biologique. Le SKAL est une fondation indépendante à but non lucratif qui veille à la bonne application des réglementations applicable à l'agriculture biologique aux Pays-Bas. Il s'acquitte de sa mission en réalisant les inspections nécessaires à la délivrance des certificats. Celles-ci peuvent prendre la

forme de visites dans les exploitations, d'échantillonnages des sols, des cultures ou des produits, et d'évaluations administratives. Le processus de production est certifié conforme aux prescriptions de l'agriculture biologique si toutes les exigences en la matière sont satisfaites. Dans la plupart des cas, les produits issus d'un processus de production certifié peuvent utiliser le label EKO attestant le respect de la réglementation européenne sur l'agriculture biologique.

Le Règlement (CE) n° 1804/1999 dispose notamment que les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les produits dérivés des OGM sont expressément exclus des modes de production biologique. Pour maintenir la confiance des consommateurs à l'égard de la production biologique, aucun OGM ne peut être utilisé dans la production de produits déclarés issus de l'agriculture biologique.

## **8. Conclusions**

Les producteurs et les négociants de denrées alimentaires sont totalement responsables de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments mis sur le marché de la consommation. Le gouvernement quant à lui a pour unique tâche de veiller à ce que cette mission soit pleinement satisfaite. Les consommateurs choisissent librement les denrées ou produits disponibles, mais doivent être tenus informés de l'incidence de l'alimentation sur la santé et le bien-être grâce à des mesures adaptées en matière d'étiquetage, d'éducation et de vulgarisation.

Les actions relatives à la qualité des aliments visent principalement la sécurité sanitaire des aliments, leur équilibre nutritionnel et la viabilité de la production. La sécurité sanitaire des aliments repose essentiellement sur le contrôle intégré des processus dans la chaîne alimentaire tout entière, approche fondée sur le système d'analyse des risques et des points de contrôle critiques (HACCP). Le ministère de la santé, du bien-être et du sport et le ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments sont tous deux responsables des politiques de contrôle des aliments. L'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation (VWA) est le pivot des actions de contrôle des aliments. Par ailleurs, le gouvernement néerlandais s'appuie sur des organismes de contrôle indépendants et agréés disposant des compétences nécessaires à l'exécution des missions d'inspection et de contrôle. Sous la surveillance du Conseil d'accréditation, la certification s'avère un moyen efficace et rentable de confier au secteur privé la tâche de contrôler les processus de production alimentaire.

La modification des modes de vie et le déséquilibre des régimes alimentaires sont à l'origine d'une augmentation des maladies chroniques, aux Pays-Bas comme ailleurs. On peut améliorer l'équilibre nutritionnel en veillant à la disponibilité de produits sains et de qualité et en fournissant aux consommateurs des informations appropriées sur les modes de vie et les habitudes de consommation.

Des politiques ciblées en faveur de la protection de l'environnement, de l'agriculture biologique et des spécialités favorisent la viabilité de la production alimentaire en zones rurales.

## ANNEXE IV

**INTERVENTION DE L'OMS SUR LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR:****SÉCURITÉ SANITAIRE ET QUALITÉ DES  
DENRÉES ALIMENTAIRES EN EUROPE**

Nous sommes heureux de pouvoir nous exprimer sur cette importante question au nom du Directeur du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, face aux ministres européens de l'agriculture (document ECA 33/04/2 « Sécurité sanitaire et qualité des denrées alimentaires en Europe: aspects concernant notamment la qualité, l'équilibre nutritionnel, l'importance des terres agricoles et l'héritage culturel (terroirs) »). Ce document met l'accent sur le rôle essentiel de l'alimentation dans la santé publique et le développement rural, rôle qui a aussi été reconnu par les ministres de la santé quand, à la réunion du Comité régional de 2000, 51 d'entre eux ont unanimement convenu de la nécessité d'un Plan d'action pour l'alimentation et la nutrition en Europe. Ils ont approuvé cette résolution et confirmé qu'une conférence serait organisée pour évaluer la mise en oeuvre de ce Plan d'action.

Des exemplaires du Plan d'action sont disponibles en anglais, en français, en allemand et en russe sur la table du Secrétariat. La FAO a contribué à son élaboration et participé à la réunion du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, en 2000. Elle a en outre pris part aux ateliers ultérieurs lors desquels les ministres de l'agriculture et de la santé ont travaillé à la formulation de politiques nationales globales en faveur de l'alimentation et de la nutrition. Au total, 8 ateliers ont été organisés en collaboration avec la FAO, au profit de 30 États Membres, en Europe du Sud-Est (SEE), dans les pays nordiques et les pays baltes et en Europe méridionale.

La FAO et l'OMS collaborent dans plusieurs autres domaines présentant un intérêt pour ce point de l'ordre du jour (ECA: 33/04/2). Ainsi, la résolution adoptée en 2001 par l'Assemblée générale de la santé (WHA53.15) appelle les États Membres à faire de la sécurité sanitaire des aliments l'une des fonctions essentielles des services de santé publique et le Directeur général a été invité à accorder davantage d'attention à la question, en collaboration et en concertation avec les autres organisations, tout particulièrement la FAO. Par ailleurs, les recommandations de la Conférence paneuropéenne FAO/OMS sur la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires tenue à Budapest en 2002 ont été entérinées par le Comité régional de l'OMS en septembre 2002 (EUR/RC52/R3). Pour donner suite aux divers ateliers destinés à renforcer la sécurité sanitaire des aliments, les systèmes nationaux ont été réorganisés au niveau sous-régional, en collaboration avec la FAO, en Europe du Sud-Est et dans les républiques d'Asie centrale. La disponibilité d'aliments nutritifs et sains est une condition nécessaire à la santé et l'accès à ces aliments est un droit fondamental de la personne, principes réaffirmés lors de la Conférence internationale conjointe OMS/FAO sur la nutrition, tenue en 1992, et du Sommet mondial de l'alimentation, organisé par la FAO en 1996.

Malgré les engagements pris à l'échelon international, il est plus que jamais nécessaire d'instaurer en Europe des politiques permettant de réduire le fardeau des maladies d'origine alimentaire et leur coût pour la société. On estime qu'environ 130 millions d'Européens sont frappés chaque année par des maladies imputables à l'alimentation. La diarrhée, cause majeure de mortalité et de retards de croissance chez les jeunes enfants, notamment dans les anciennes républiques soviétiques (CEI), est l'un des symptômes les plus fréquents des maladies d'origine alimentaire. Certaines de ces maladies, comme le botulisme et la brucellose, qui réapparaissent aujourd'hui, sont souvent associées aux modes traditionnels de transformation des aliments (mise en conserve, fumage, salage, fabrication de produits laitiers non pasteurisés à domicile, etc.) et tiennent aux difficultés économiques que connaissent les pays de la CEI. Par ailleurs, de nouveaux dangers surviennent dans la chaîne alimentaire du fait de l'évolution de la production alimentaire, comme l'agent responsable de l'encéphalopathie spongiforme bovine ou des

contaminants tels que les dioxines. Le recours aux antibiotiques pour favoriser la croissance des animaux d'élevage et le transfert possible de la résistance aux antibiotiques aux anthropopathogènes est une cause de préoccupation majeure pour le public, tout autant que l'utilisation irraisonnée des pesticides. Autant de raisons qui justifient une amélioration des modes de production agricole et de fabrication des denrées alimentaires, ainsi qu'une meilleure éducation des consommateurs.

Les troubles dus à une carence en iode frappent environ 16 pour cent de la population européenne et sont une cause grave d'arriération mentale. Des milliers de personnes souffrent d'anémie ferriprive qui entrave le développement cognitif des enfants et pose des risques accrus chez la femme. La prévalence de l'obésité est de l'ordre de 20 à 30 pour cent chez les adultes et ne cesse de croître chez les enfants, ce qui augmente le risque de maladies cardiovasculaires, de certains cancers et de diabète. Les mauvaises habitudes alimentaires sont à l'origine de troubles tels que les retards de croissance, l'insuffisance du développement cognitif et les infections digestives et respiratoires chez les jeunes enfants. L'enfance et l'adolescence sont des périodes capitales pour l'assimilation d'habitudes alimentaires saines et l'apprentissage des talents culinaires qui peuvent aider les gens à rester en santé et à se préserver des maladies cardiovasculaires, principale cause de décès prématuré en Europe.

Ces chiffres témoignent de l'urgence qu'il y a à adopter des politiques visant à réduire le fardeau des maladies d'origine alimentaire, tout en stimulant parallèlement le développement socioéconomique et la pérennité du milieu rural. Tout comme le document ECA: 33/04/2, le Plan d'action de l'OMS pour l'Europe offre un cadre pour l'étude des multiples dimensions de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments. Ces trois volets d'intervention politique – la stratégie de sécurité sanitaire des aliments, la stratégie en matière de nutrition et la stratégie pour la pérennité de la sécurité alimentaire – visent à garantir la disponibilité d'approvisionnements alimentaires suffisants et de bonne qualité, tout en stimulant l'économie rurale et en favorisant les aspects sociaux et environnementaux du développement durable.

Le maintien d'une bonne coordination entre les différents secteurs, particulièrement la santé et l'agriculture, est jugé comme essentiel dans le Plan d'action de l'OMS. Pour mettre cette nécessité en lumière, l'OMS a colligé l'information scientifique disponible dans un nouvel ouvrage intitulé « Food and Health in Europe: a new basis for action ». Cette publication a pour but d'aider les gouvernements à examiner les mécanismes susceptibles de promouvoir la coordination.

Les politiques alimentaires adoptées suite à la réforme de la politique agricole commune et aux nouvelles politiques de développement rural ont un impact considérable sur la santé et le bien-être socioéconomique des Européens. Les ministres de la santé et de l'agriculture ont pour but commun de renouer les liens avec les producteurs qui ont été mis à mal du fait de la mondialisation. Une approche de l'origine géographique des produits, menée de concert par les secteurs de la santé et de l'agriculture, pourrait renforcer la sécurité sanitaire et la valeur nutritionnelle de la production alimentaire européenne. Des efforts particuliers pourraient être consentis par les ministères de ces deux secteurs afin de cultiver la nouvelle prise de conscience des consommateurs évoquée dans le document ECA: 33/04/2, de réduire la discrimination sociale et de préserver les traditions et les talents culinaires, tout en protégeant la santé par l'éducation, la sensibilisation et la formation.

Éminents délégués, nous souhaitons conclure en nous déclarant prêts à engager cette collaboration. Le Directeur régional, M. Marc Danzon, souhaite inviter les ministères de l'agriculture et la FAO, premièrement, à collaborer avec les ministères de la santé pour évaluer la mise en oeuvre des politiques nationales en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition, en préparation de la Conférence ministérielle de 2006 et, deuxièmement, à participer à l'élaboration du deuxième Plan d'action pour l'alimentation et la nutrition en Europe, pour la période de 2006 à 2010.

Monsieur le Président, merci de nous avoir accordé la possibilité de nous exprimer sur ce point important de l'ordre du jour.